

depuis 1840
chaque jour un peu plus ...



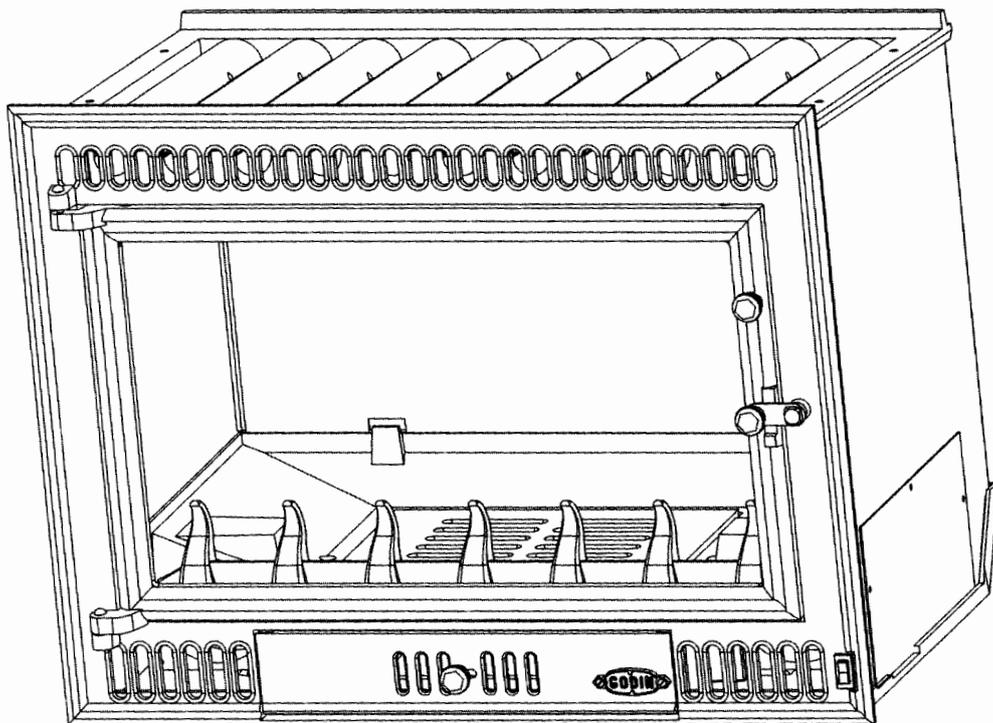
Circulaire N°4225B - 03

Documentation à l'adresse de
l'utilisateur et de l'installateur

INSERT « Réf. 660110 »

NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Attention pour éviter tout risque d'incendie, cet appareil doit être installé dans les règles de l'art (D.T.U. 24.2) et conformément aux règles techniques rappelées dans la notice obligatoirement jointe à l'appareil. Son installation doit être effectuée par un professionnel ou une personne qualifiée.



*Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée en achetant un insert GODIN.
Votre appareil a été conçu, et longuement testé afin de vous assurer une totale satisfaction.
Il faudra cependant lui assurer une bonne installation et un raccordement à un conduit de cheminée bien adapté, capable d'assurer une dépression et un débit suffisants.*

*Nous vous invitons à lire attentivement cette brochure et à en respecter les consignes.
Il est préférable, bien sûr, que la mise en place soit exécutée par un professionnel de l'installation.
Ses connaissances des règles de l'art, des règles de sécurité et de la réglementation sont le gage du bon fonctionnement de l'installation finale.
Le respect scrupuleux des instructions de la présente brochure et des règles de l'art stipulées dans les DTU 24-1 et 24-2 sont pour vous le gage d'une totale sécurité.
Si toutefois un cas particulier se présentait, n'hésitez pas à vous adresser à nos services techniques.
Une équipe de techniciens est à votre disposition pour vous conseiller.*

LE CONDUIT DE CHEMINÉE

- Toujours respecter les règles en vigueur dans le pays où l'appareil est installé. En France, le système d'évacuation des produits de combustion doit être réalisé en conformité avec le DTU 24.1 de Février 2006.
- S'assurer tout d'abord de la bonne qualité du conduit de cheminée. Son rôle est primordial. Il va conditionner le résultat final en assurant l'alimentation du foyer en air primaire et extraire les gaz de combustion.

La plupart des désagréments que vous pourriez rencontrer à l'utilisation sont liés à une défaillance du conduit de cheminée. Nous ne saurions trop insister sur ce point...

Il ne faut pas se contenter de se référer aux résultats obtenus avec un précédent appareil dont les besoins en air pouvaient être très différents...

- Une bonne cheminée doit être construite en matériau peu conducteur de la chaleur et ne pas se refroidir facilement.
- Le diamètre minimal du conduit pour le fonctionnement en porte fermée peut être de 150 mm sous réserve que le dimensionnement du conduit de fumée suivant la norme EN 13384.1 autorise cette dimension. Dès le cas de cet appareil, nous conseillons l'utilisation d'un conduit ayant un diamètre minimum intérieur de 180 mm.
- Toute diminution de cette section, même en sortie ne doit être tolérée, sous peine de réduire le débit de fumée, ce qui entraînerait des refoulements dans la pièce au moment de l'ouverture de la porte.
- La cheminée doit avoir son origine dans la pièce où est installé l'appareil.
- Les clapets de tirage sont interdits.
- Le conduit doit être parfaitement étanche.
- Le conduit de fumée ou tubage utilisés doivent être désignés G, c'est-à-dire résistant au feu de cheminée). Les appareils doivent être raccordés à des conduits désignés de 50°C de plus que la température déclarée pour l'appareil, quel que soit le mode raccordement.
- Sa hauteur ne doit pas être inférieure à 5 mètres et il doit déboucher convenablement à l'air libre à 0,40 m au moins au-dessus du faîtage ou de tout autre obstacle situé à moins de 8 mètres du conduit.
- Les dévoiements éventuels doivent être très couverts.
- Le tirage doit être compris entre 12 et 15 pascals en allure normale et doit chuter à 5 pascals environ au ralenti. En aucun cas il ne doit descendre en dessous de 12 pascals en allure normale sous peine de fonctionnement médiocre.

Si la dépression est trop importante, prévoir la pose d'un modérateur de tirage. Si la dépression est insuffisante, respecter les caractéristiques du conduit prescrites dans ce paragraphe.

- Si la section du conduit est surdimensionnée, le volume à réchauffer est trop grand et le tirage ne s'établit pas normalement. Dans ce cas, il y a lieu de prévoir le tubage du conduit avec un produit agréé bois/charbon.

Tout tubage doit être conformes au DTU 24.1. Son dimensionnement répond à des règles de calcul précises (norme EN 13384.1) que seul un professionnel est apte à définir.

- Supprimer les poteries qui ne présentent pas une section de sortie d'au moins 2,5 dm².
- Il est recommandé qu'une trappe de ramonage bien étanche soit placée 50 cm environ au dessous de l'axe du tuyau de fumée.
- Avant d'envisager le raccordement, il convient de s'assurer de la parfaite propreté du conduit. Si nécessaire, effectuer un ramonage.
- Les appareils doivent être installés conformément aux spécifications des D.T.U en vigueur, l'installation par un professionnel qualifié est recommandée. Toutes les réglementations nationales et locales doivent être respectées.
- Les extracteurs utilisés dans la même pièce ou dans le même espace que l'appareil peuvent perturber dangereusement le fonctionnement de celui-ci.
- Le fonctionnement simultané d'autres appareils dans le même espace que l'appareil peut générer des perturbations de tirage.
- Ne jamais obstruer les entrées d'air prévues dans la pièce. Les placer de telle façon que leurs obstructions soient difficilement réalisées, en effet l'appareil utilise de l'air qu'il prélève dans la pièce et il convient d'assurer son alimentation par un apport extérieur suffisant.
- Ces appareils ne sont pas prévus pour être raccordés à un conduit multiple.

IMPORTANT :

- Bien vérifier que le sol a une capacité portante suffisante. Si nécessaire placer une plaque de répartition de charge, ou prendre toute mesure adéquate nécessaire.
- **Si le sol est constitué de matériaux combustibles, il convient de le protéger convenablement à l'aide d'une plaque incombustible dépassant la face de l'appareil d'au moins 40 cm.**
- Utiliser des tuyaux du diamètre prévu de préférence émaillés, car leur résistance à la corrosion est remarquable. Leur longueur devra être aussi courte que possible afin que la chaleur que conservent les fumées soit, comme il se doit, utilisée pour établir le tirage.
- **Le mur arrière, les murs situés à gauche, à droite ne doivent pas comporter d'éléments combustibles.**
- L'appareil rayonne naturellement et nous vous conseillons d'éloigner tout matériau combustible (chaises en bois, canapés,...) se trouvant face à l'avant de l'appareil au minimum de **150 cm**.

LOGEMENT DE L'INSERT

Avant de mettre l'appareil en place, il convient de s'assurer que le logement de l'insert est bien à l'épreuve du feu.

En effet, même si le foyer à l'âtre donne relativement satisfaction du point de vue fonctionnement, il faut penser que l'énorme quantité d'air frais qui passe dans le conduit d'un foyer ouvert contribue fortement à préserver les parois d'un échauffement important.

La présence de l'insert dont le rôle est de conserver la chaleur pour assurer le chauffage de la pièce, va provoquer l'élévation de la température des parois de l'âtre et de la cloison sur laquelle la cheminée est adossée.

C'est pourquoi, il est impératif de s'assurer que la cheminée n'est pas adossée à une cloison légère et notamment qu'il n'y ait ni bois, ni polystyrène.

La hotte et son environnement doivent également être vérifiés avec soins :

La ou les parois d'adossement doivent être incombustibles. Le plafond aux alentours de la traversée par le conduit doit être exempt de bois, de polystyrène ou autres matières inflammables :

Penser que la température des fumées peut atteindre 400°C.

En cas d'installation d'une cheminée sur une paroi légère, il est nécessaire de monter sur la ou les cloisons une protection en béton cellulaire de 10 cm, puis un panneau de laine de roche haute température de 50 mm au moins.

En cas d'installation d'une « fausse hotte », prévoir une ouverture en haut de celle-ci d'au moins 2 dm² afin d'éviter les « pièges à calories ».

Une ouverture en partie basse de cette « fausse hotte » permet une parfaite ventilation.

Si l'avaloir de la cheminée est équipé d'une trappe d'obturation, il faut démonter cette dernière avec son système de commande.

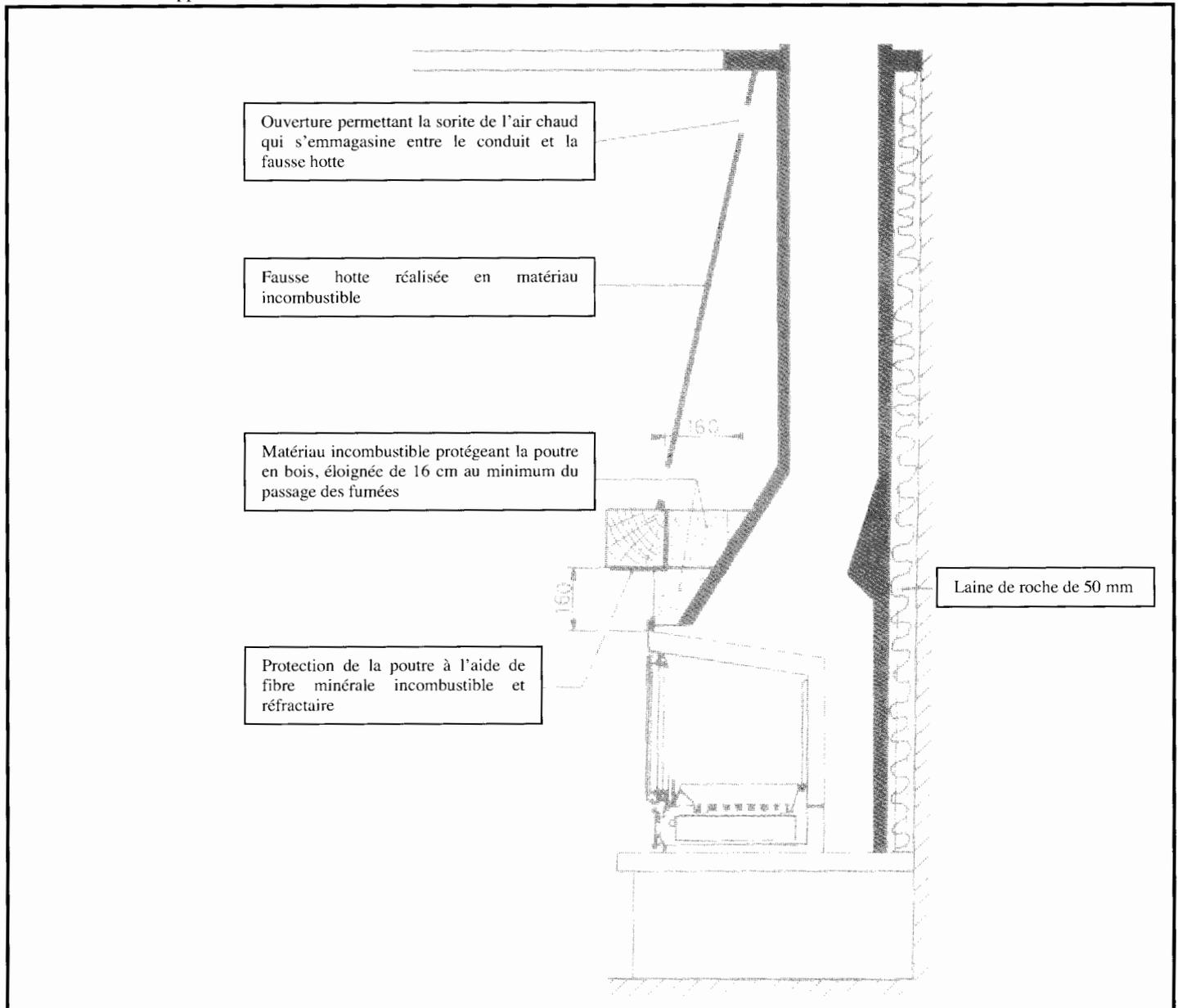
Si une arrivée d'air frais est aménagée dans le foyer, il faut obligatoirement l'obturer.

SÉCURITÉ INCENDIE - RÉGLEMENTATION

Le raccordement doit être effectué conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur, en particulier respecter les prescriptions des DTU 24-1 et 24-2.

Les tuyaux de fumées devront toujours être suffisamment éloignés de toute matière combustible, nous vous conseillons :

- 5 cm s'il s'agit de conduit isolé à double paroi (type Metalbestos ou Poujoulat).
- 16 cm s'il s'agit de tuyaux ordinaires entourés d'un isolant.
- 25 cm sans protection particulière.
- Si le sol est constitué de matière combustible, il convient de la protéger efficacement. Cette protection doit s'étendre à au moins 0,40 m de la face avant de l'appareil.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

L'insert « référence 660110 » est un appareil de chauffage qui dispose d'une chambre de combustion (en fonte).. Il est destiné à être encastré dans des éléments en maçonnerie.

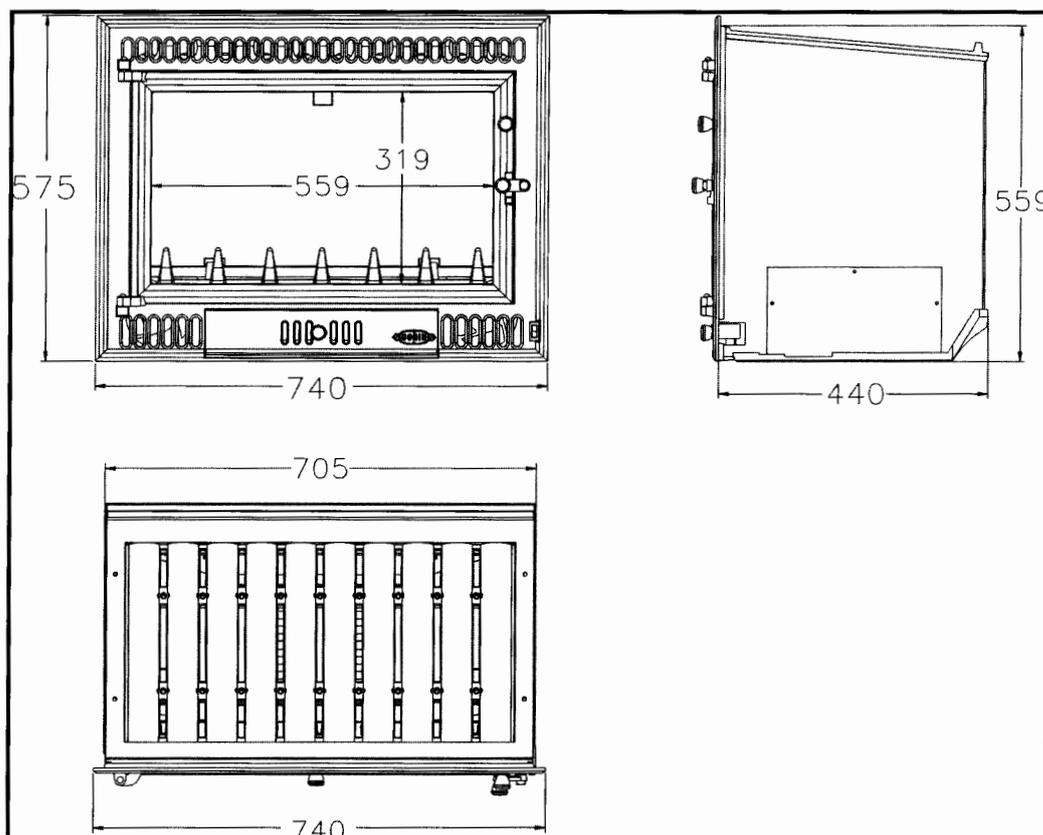
Cet appareil est conforme à l'annexe ZA de la norme européenne NF EN 13229.

1.1 Caractéristiques :

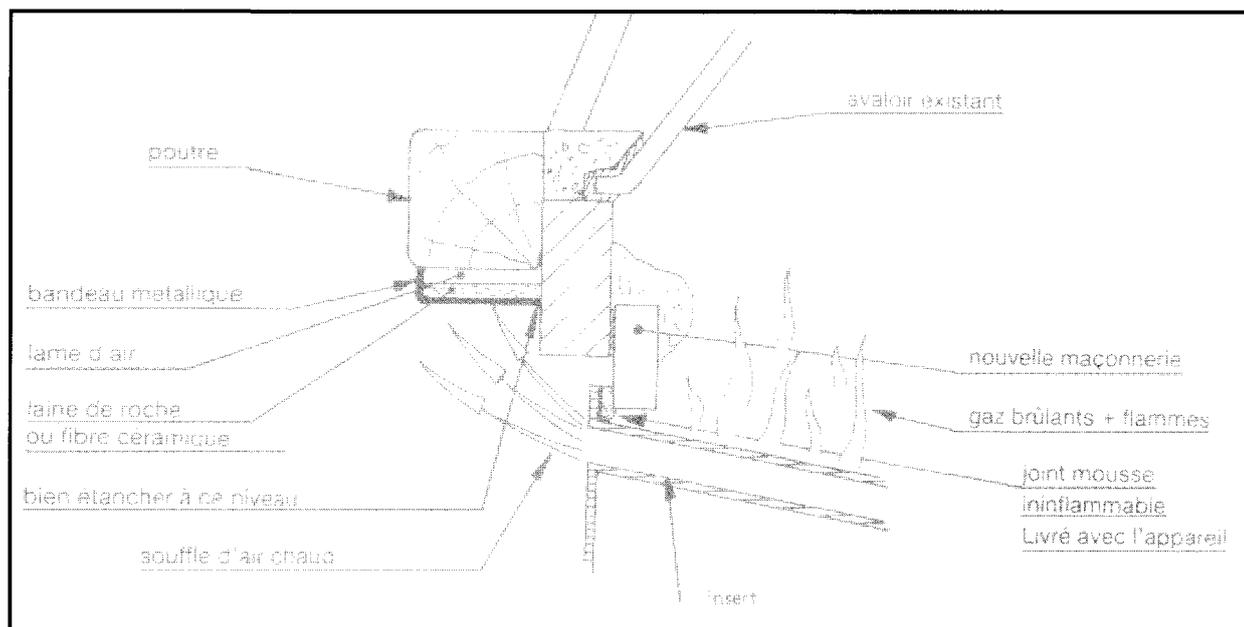
La dépression du conduit de fumée nécessaire au bon fonctionnement et développant la meilleure puissance calorifique de l'appareil est de 12 Pa (Pascal) mais peut-être comprise entre 10 et 14 Pa. Un tirage trop important, supérieur à 20 Pa, dû à un conduit trop long ou dans certaines conditions de tubage par exemple, provoque des allures trop vives, une consommation de combustible excessive, une baisse de rendement, une détérioration anormale de l'appareil et une annulation de la garantie. Dans ce cas, faites contrôler le tirage de l'insert en fonctionnement par un professionnel, le montage conforme d'un modérateur de tirage (justifiable d'un avis technique) peut être nécessaire.

TABLEAU DES CARACTERISTIQUES GENERALES		
Départ des fumées	Libre sur le dessus	
Combustible recommandé	bois en bûches longueur maximum : 60 cm	
Combustibles interdits	tous les autres	
Vitre en vitrocéramique	585 mm x 345 mm	
Dimensions minimales de la niche (H x L x P)	560 mm x 710 mm x 450 mm	
Dimensions intérieures du foyer (H x L x P)	390 mm x 624 mm x 305 mm	
Poids	149 kg	
Puissance	12 kW	
Durée de fonctionnement à allure normale*	1 heure 10 min	
Durée de fonctionnement à allure réduite*	3 heures	
Débit massique des fumées	13,32 g/s	
Température moyenne des fumées à allure normale	269 °C	
Rendement de l'appareil	72,5 %	
Taux d'émission de CO à 13% d'O ₂	0,725 %	
Consommation à allure normale	4,28 kg/h	
Consommation à allure réduite	1,67 kg/h	
Distance minimale aux matériaux combustibles	latérale gauche & latérale droite	40 cm
	arrière	40 cm
	avant	150 cm
Appareil CONTINU		
Débit d'un moteur	160m ³ /h en position II	
Consommation d'un moteur	18 W	

*avec un chargement de 5 kg de bois à 15 % d'humidité et d'un pouvoir calorifique de 15,4 MJ/kg.



Tout ce qui se trouve derrière la façade de l'appareil sera directement exposé à la flamme, au rayonnement et aux fumées. Toute partie inflammable représentera un risque d'incendie.



INSTALLATION

1/ L'appareil n'étant pas relié au conduit de fumée, il est indispensable d'ajuster les dimensions d'ouverture de l'âtre de votre cheminée à celles de l'insert, pour assurer l'étanchéité entre l'appareil et l'intérieur de la cheminée (dimensions d'ouverture d'encastrement : longueur 71 cm, hauteur : 56,5 cm).

La nouvelle maçonnerie sera réalisée en tuilots, briquettes, pierres, panneaux de staff armé découpés – qui pourront être habillés d'un parement décoratif – ou autres matériaux réfractaires ayant une bonne tenue mécanique.

S'assurer de la bonne planéité de la sole foyer.

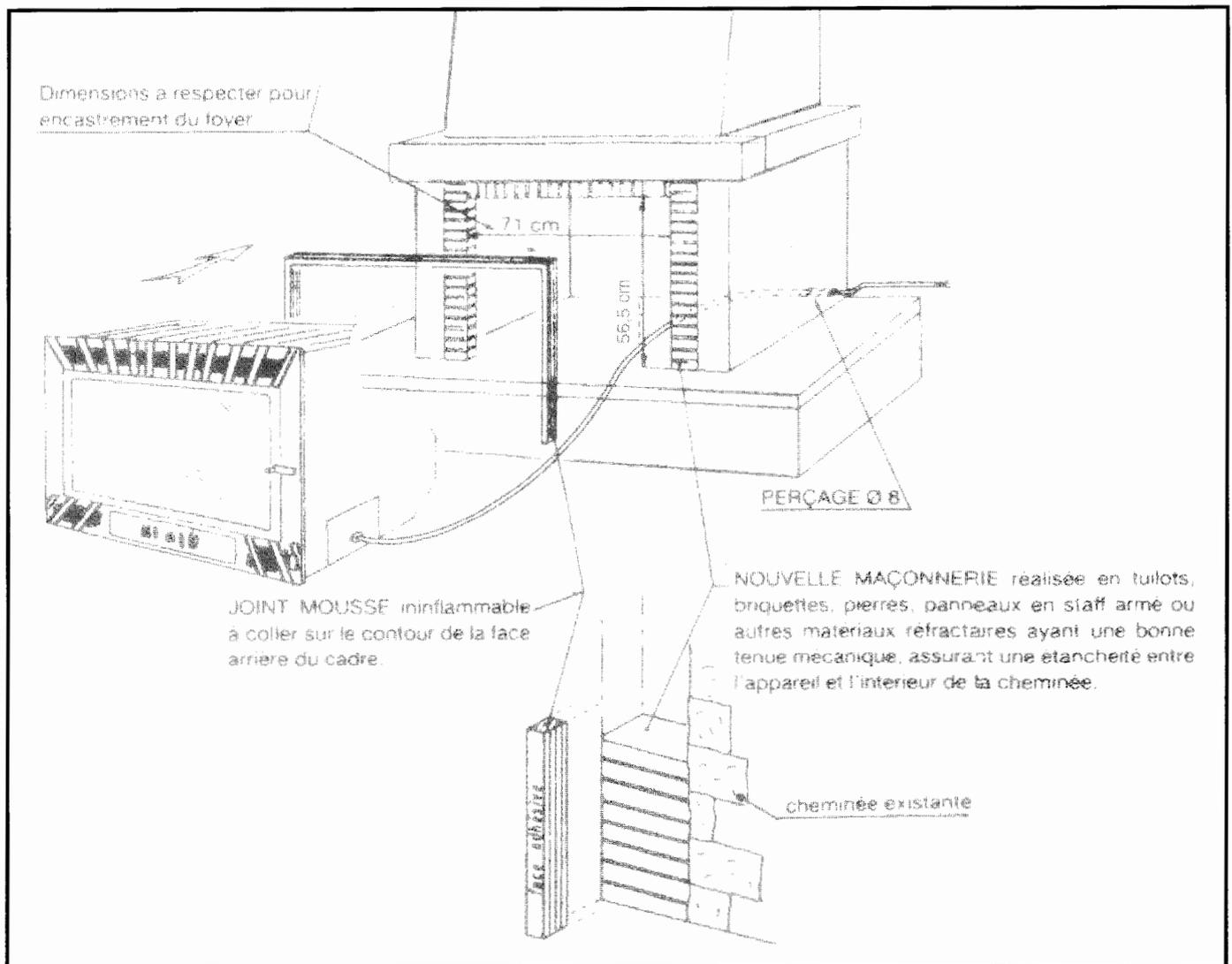
Le joint mousse ininflammable, adhésif sur une face, qui se trouve à l'intérieur de l'appareil sera collé sur le contour de la face arrière du cadre et prendra appui sur la nouvelle maçonnerie pour assurer l'étanchéité.

2/ avant de loger, l'insert, il faut percer le pilier de votre cheminée afin de permettre le passage du câble électrique. Percer de l'extérieur vers l'intérieur de votre cheminée pour éviter tout éclatement visible, avec une mèche de diamètre de 8 mm minimum.

3/ Après avoir passé le câble par le tour du pilier, loger l'insert en le poussant vers le fond de la cheminée, tout en conservant à l'intérieur de la cheminée une boucle de câble ; vous pourrez ainsi retirer l'insert pour permettre le ramonage périodique obligatoire du conduit de fumée.

IMPORTANT : prendre soin, lors des manœuvres, de ne pas bloquer et détériorer le câble électrique.

IMPLANTATION DU FOYER



BRANCHEMENT ELECTRIQUE

L'appareil est livré avec un câble haute température à cause de son passage à l'intérieur de la cheminée.

Il est obligatoire de conserver ce câble dans cette zone.

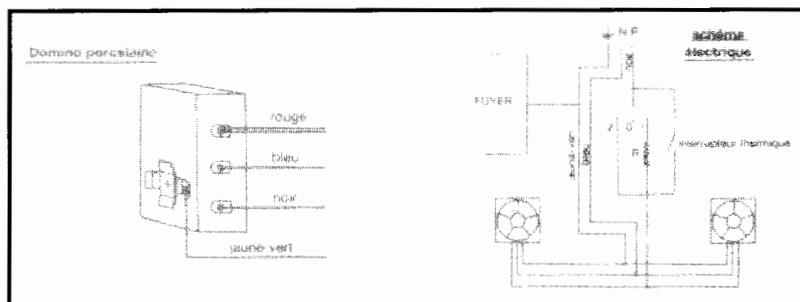
Ce dernier est relié à un domino en porcelaine situé derrière la trappe d'accès.

Lors d'un démontage, il y aura lieu de bien repérer les fils et de les remonter dans le bon ordre.

Relier le câble au secteur en le raccordant obligatoirement à la terre de votre réseau électrique.

Pour cette intervention électrique se situe dans l'embase en fonte de l'insert et il est fixé derrière le ventilateur de droite.

Les ventilateurs sont visibles par les grilles situées de chaque côté du cendrier. Il y a donc lieu de prendre des précautions au niveau de cette zone (exemple : éviter des projections d'eau, ne pas introduire d'objet par les trous des grilles, etc).



UTILISATION

Cet appareil est conçu pour fonctionner au bois, de la brique de lignite ou de la tourbe : interdiction d'utiliser du charbon ou autre combustible similaire. Il est prévu pour être utilisé uniquement porte fermée.

L'alimentation en air de combustion se régle avec le bouton situé en façade cendrier qui permet de contrôler l'allure du feu.

Pour une bonne marche de l'appareil, la dépression du conduit doit être comprise entre 15 et 20 Pa.

IMPORTANT :

- il est recommandé, lors des premiers feux, de charger modérément en bois et de réduire l'ouverture du registre d'arrivée d'air, afin de limiter l'intensité du feu : ceci permettra une montée en température progressive de l'ensemble et évitera des contraintes brutales/
- ne pas laisser l'appareil s'emballer par une ouverture exagérée des différentes arrivées d'air frais ; de même pour le cendrier qui doit rester fermé.
- En cas de coupure de courant, il est recommandée de charger modérément le foyer et de réduire l'arrivée d'air de combustion afin d'éviter une surchauffe et de garantir une durée de vis maximale des ventilateurs.
- De même, ne pas débrancher le foyer pendant la chauffe.

FONCTIONNEMENT DE LA VENTILATION

Les moteurs qui équipent notre ensemble de soufflerie sont auto-protégés. Ils se refroidissent par l'intermédiaire de l'air qu'ils aspirent dans la pièce.

Ils sont protégés thermostatiquement : leur mise en marche est automatique à la vitesse la plus rapide dès que la température atteint 90°C dans la pièce basse de l'enceinte.

Cette mise en route automatique peut se produire à n'importe quel moment lorsque la température s'élève. Elle peut se produire lorsque les ventilateurs sont à l'arrêt ou à vitesse réduite.

Par mesure de sécurité, pour la protection des moteurs, il y a lieu de réduire l'allure de combustion en cas de panne de secteur.

Les moteurs ne souffrent pas s'ils sont bloqués accidentellement par un objet quelconque.

En allure normale, l'air qui entre à une température moyenne de 18°C ressort vers 150°C.

ENTRETIEN

- il y a lieu de procéder régulièrement au nettoyage de l'échangeur thermique de votre appareil : brosser entre les tubes de l'échangeur à l'aide d'un écouvillon, pour enlever les dépôts de suie et gratter les éventuels agglomérats de goudron.
- Vider régulièrement le cendrier pour éviter une accumulation de cendres qui pourraient obstruer la grille foyère. Attention aux braises incandescentes jetées négligemment : elles peuvent réenflammer tout matériau combustible.
- Votre conduit de cheminée doit être ramoné périodiquement, suivant la législation en vigueur. L'insert doit être retiré, ce qui permettra de le nettoyer intégralement ainsi que l'intérieur de la cheminée. Pour cette intervention, il faut couper l'alimentation électrique.
- A la fin de la saison de chauffe, il faut bien nettoyer tous les éléments fonte intérieurs de votre insert (profiter du ramonage pour cette opération).
- Nous vous conseillons, lors de la non utilisation, de laisser les arrivées d'air ouvertes pour permettre une circulation d'air dans l'appareil et dans le conduit, surtout dans les résidences secondaires.

IMPORTANCE DU COMBUSTIBLE

Cet appareil doit vous donner entière satisfaction. Cependant il ne faut pas oublier qu'un appareil quel qu'il soit ne peut que libérer l'énergie contenue dans le combustible qu'il brûle.

S'il vous semble que votre appareil chauffe mal, on peut affirmer que :

- Soit la quantité de combustible brûlé est trop faible.
- Soit le combustible brûlé n'a pas suffisamment d'énergie disponible.

Ne brûler que du bois sec ayant au moins 2 ans d'abatage (36 mois seraient meilleurs encore). Nous vous conseillons fortement l'utilisation de bois labellisé NF bois de chauffage.

En principe, tous les bois ont le même pouvoir calorifique pour le même poids. Le bois dur sera intéressant parce qu'il est plus dense et souvent moins humide.

L'humidité contenue dans le bois varie de 15% pour du bois sec à 50% pour du bois humide. Penser qu'il faudra beaucoup d'énergie pour vaporiser cette eau.

L'énergie disponible pour le chauffage sera de 4,16 Wh par Kilo de bois sec. Elle ne serait plus que de 1,73 Wh pour du bois à 50% d'humidité.

L'utilisation du bois humide entraînerait, de plus, des condensations dans la cheminée, ce qui l'encrasserait rapidement et risquerait, à terme, de produire des feux de cheminée.

DÉCENDRAGE

- Vider le cendrier au moins tous les 2 à 3 jours suivant l'utilisation. Cette opération doit se faire avec une précaution, en prenant bien soin d'utiliser le gant pour transporter le cendrier et la clé à crochet pour manœuvrer le tiroir.
- Ne jamais laisser les cendres s'amonceler dans le cendrier jusqu'au contact de la grille. Celle-ci ne serait plus refroidie et se détériorerait rapidement.

RAMONAGE

- Faire ramoner votre cheminée par un professionnel par un moyen mécanique au moins deux fois par an, dont un pendant la saison de chauffe. Un certificat doit vous être remis par l'entrepreneur. Il est également possible d'entretenir les conduits avec un produit adapté. Toutefois, cela n'exclut en rien le ramonage mécanique obligatoire.
- Vérifier l'appareil et assurez-vous que les joints de porte sont en bon état, les remplacer si nécessaire.
- Nettoyer complètement l'intérieur de l'appareil sans oublier les carreaux de passage des fumées.
- Nettoyer le hublot avec le GODIN NET spécial vitre (réf. 0009).
- En cas de feu de cheminée fermer le registre d'air et appeler les pompiers.

ENTRETIEN

Faire vérifier l'appareil par une personne compétente au moins une fois par an.

ATTENTION

- **LORS DES PREMIERS ALLUMAGES IL EST NÉCESSAIRE DE FAIRE FONCTIONNER L'APPAREIL À ALLURE MODÉRÉE, AFIN DE PERMETTRE AUX PIÈCES DE SE DILATER NORMALEMENT.**
- **LES POIGNÉES SONT CHAUDES PENDANT LE FONCTIONNEMENT. UTILISER LE GANT (si fourni).**
- **LE GANT NE DOIT ÊTRE UTILISÉ QUE POUR MANŒUVRER LA POIGNÉE. IL N'EST PAS ADAPTÉ POUR LA MANIPULATION D'OBJETS EN IGNITION. IL N'EST PAS ÉTANCHE AUX LIQUIDES. NE PAS UTILISER CONTRE LES RISQUES CHIMIQUES.**
- **VEILLER À DÉPOSER VOTRE GANT APRÈS CHAQUE UTILISATION À UN ENDROIT DÉPOURVU DE RESIDUS DE COMBUSTION (Cendres) ET NON CHAUD.**

Ne pas s'inquiéter si des émissions de fumée et une odeur un peu âcre se manifestent aux premiers allumages, ceci étant dû à la peinture des différentes pièces. Ces phénomènes peuvent persister plusieurs jours.

Entretien de la fonte et de l'acier

Tout poêle acier ou fonte nécessite un minimum d'entretien, après chaque hiver, pendant la saison chaude, afin de préserver sa tenue dans le temps. En effet, lorsqu'un poêle fonctionne, il n'y a aucune possibilité d'oxydation des pièces constituant l'appareil. Elle n'a lieu que pendant un arrêt prolongé.

Les pièces fonte s'entretiennent régulièrement à l'aide de pâte à fourneau noire (réf 0012). Celle-ci s'applique à froid, tel un cirage et nécessité, dès qu'elle est sèche, un lustrage avec un chiffon doux.

De la peinture haute température (gris fonte réf 0001) aérosol peut aussi être utilisée pour obtenir une finition plus nette sur les parties extérieures du poêle. Veiller, avant l'application de la peinture, à enlever toute trace d'oxydation à l'aide d'une toile émeri de faible grain.

Les poêles tout fonte avec une finition extérieure émaillée nécessitent l'entretien intérieur du foyer.

L'entretien est d'autant plus indispensable dans le cas d'appareils installés dans des maisons occupées occasionnellement.

Tous nos produits d'entretien sont répertoriés dans notre catalogue général (pâte à fourneaux, peinture, nettoyage des vitres, produits de ramonage, etc.). Vous pouvez vous les procurer par l'intermédiaire de nos revendeurs.

Mise en garde particulière concernant la porte foyer :

Nos portes sont équipées sur leurs axes de vis pointeau ou de rondelles freins.

ATTENTION : Lors du démontage éventuel de la porte par votre installateur (remplacement de la vitre,...) il est important de replacer sur les axes de cette porte des rondelles freins (neuves) et/ou les vis pointeau d'origine.

PIÈCES DE REMPLACEMENT

Si après de longues années le remplacement de certaines pièces s'avère nécessaire ; adressez-vous à votre FOURNISSEUR ou à tout autre PROFESSIONNEL DE NOTRE MARQUE.

Précisez-lui les indications portées sur la PLAQUE SIGNALÉTIQUE, celle-ci est placée à l'ARRIÈRE DE L'APPAREIL ou sur le BON DE GARANTIE, à conserver impérativement même après la date de péremption.

En possession des nomenclatures et de toute la documentation technique relative à notre fabrication, celui-ci sera en mesure de vous fournir rapidement toute pièce de remplacement et procéder aux réparations nécessaires.

Ne jamais utiliser de pièces de remplacement qui n'auraient pas été fournies par la société GODIN S.A.

Ne jamais apporter de modifications à l'appareil sans autorisation.

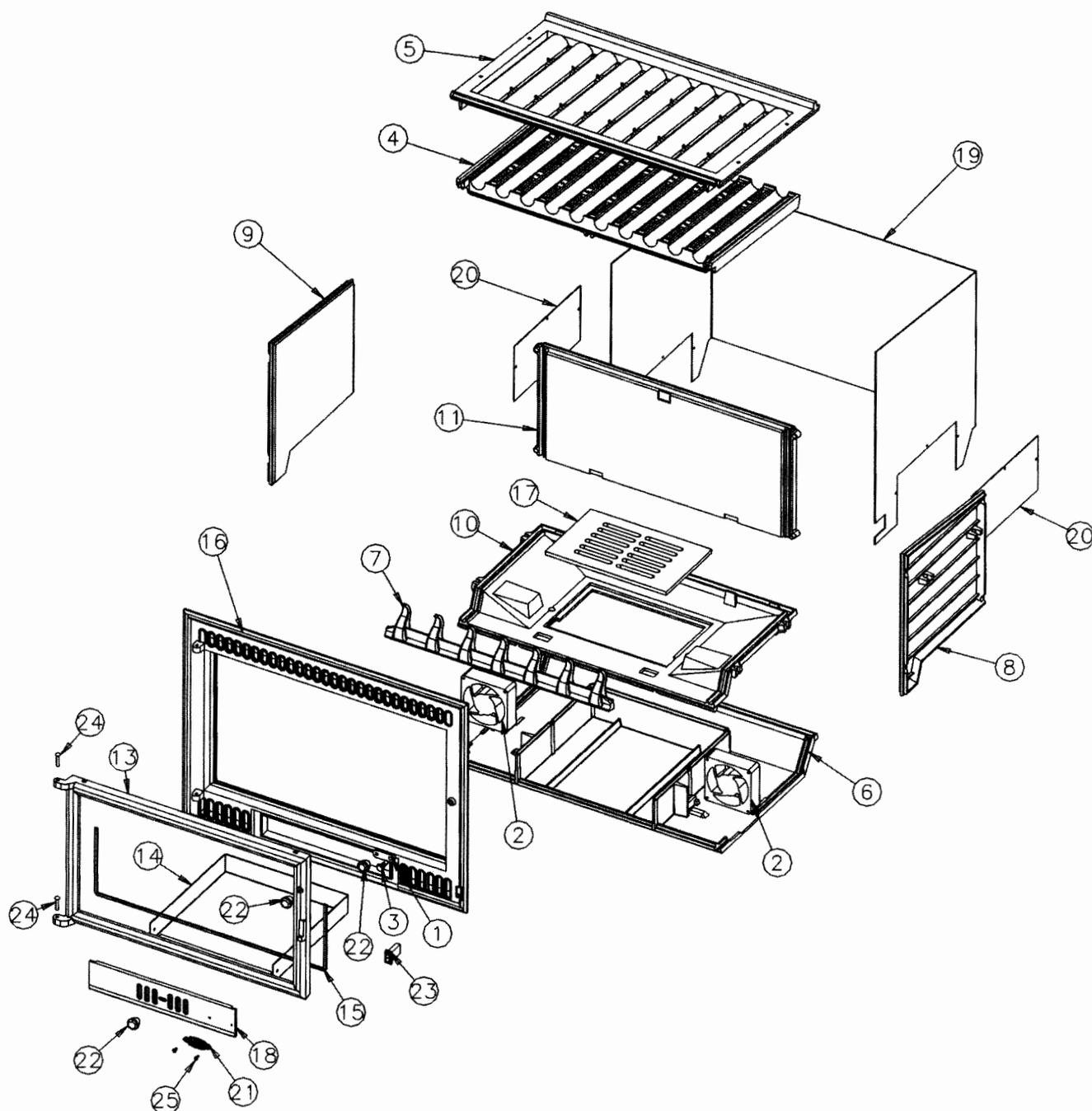
RESPONSABILITÉ

Nous vous rappelons que la responsabilité du constructeur se limite au produit tel qu'il est commercialisé et que l'installation et la mise en service sont sous la responsabilité entière de l'installateur qui devra intervenir selon les règles de l'art et suivant la prescription de la notice.

Afin d'améliorer constamment la qualité de ses produits, la société GODIN S.A. se réserve le droit de modifier ses appareils sans préavis.

NOMENCLATURE DES PIÈCES DÉTACHÉES

N°	Nbre	Désignation	Codification	N°	Nbre	Désignation	Codification
01	1	Loquet	-	14	1	Bac cendrier tôle	00134 3156
02	2	Ventilateur	00130 3156	15	1	Joint plat autocollant largeur verre	1 8841 660110
03	1	Vis	-	16	1	Façade	1 2101 660110
04	1	Échangeur inférieur	1 2300 3156	17	1	Grille foyer	1 0247 660110
05	1	Échangeur supérieur	1 2302 3156	18	1	Porte cendrier	1 2801 660110
06	1	Bac cendrier	1 3316 3156	19	1	Plaque de protection	1 2420 660110
07	1	Chenet	1 0221 3156	20	2	Trappe d'accès aux ventilateurs	-
08	1	Côté droit	1 2301 3156	21	1	Écusson	1 8501 6726
09	1	Côté gauche	1 2305 3156	22	3	Boulet boutet 26x24	-
10	1	Embase	1 2205 3156	23	1	Inverseur noir 3 positions	00001304785
11	1	Fond fixe	1 2205 3156	24	2	Rivet acier TR 6x30 noir	00001301998
12	1	Plaque arrière	1 0177 3156	25	2	Vis TF90M4x10 fendue laiton	00001304310
13	1	Porte chargement	1 2831 660110				



GARANTIE CONTRACTUELLE GODIN

Tous nos appareils bénéficient d'une garantie de 2 ans (sauf insert bois – foyer fermés bois) contre tout défaut à compter de leur date de vente aux utilisateurs, dans les limites du respect des conditions d'installation, d'utilisation, et d'entretien spécifiées sur la notice livrée avec l'appareil.

A l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes pouvant subir des déformations suite à des phénomènes d'usure qui sont garanties 1 an en échange standard, telles que :

- les plaques décor, les plaques de cotés, les grilles et soles foyères,
- les déflecteurs, les chicanes, les clapets, les chenets, le cendrier,
- les briques réfractaires,
- les mécanismes d'articulation, (Charnières de porte four des cuisinières, poignées, Etc.)
- les ventilateurs, les thermostats de surchauffe de nos appareils équipés d'une soufflerie,
- les organes de contrôle de températures, thermostats de four, résistances, ventilateurs chaleur tournante des cuisinières gaz électricité,
- les brûleurs, les catalyseurs, les anneaux de brûleur des appareils fioul,
- les bouilleurs des cuisinières bois charbon.

Nos appareils sont conçus spécialement pour que ces pièces puissent être remplacées dans le cadre de l'entretien de votre appareil.

Certaines pièces bénéficient d'une garantie de durée supérieure :

3 ans sur les corps de chauffe en fonte ou en acier de nos chaudières de chauffage central.

Les inserts bois (foyers fermés bois) bénéficient d'une garantie de 5 ans (Corps de chauffe de l'appareil uniquement, à l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes et soumises à usure énumérées ci-dessus qui sont garanties 1 an).

Notre garantie se limite à l'échange de l'élément reconnu défectueux par notre service après vente. Elle exclut toute indemnité, dommages et intérêts, frais de main d'œuvre et transport.

Au cas où la réparation ou l'échange s'avérerait trop onéreux par rapport au prix de l'appareil, la décision de changer ou de réparer l'appareil, appartient seule au service après vente.

Ne sont pas couverts par la garantie : LES VITRES DE NOS APPAREILS

En effet, en ce qui concerne les vitres vitrocéramiques, ces dernières peuvent résister à des chocs thermiques de l'ordre de 750°. Les éventuelles casses ne pouvant provenir que d'un choc mécanique lors de l'utilisation ou de sa manutention, ces dernières ne pouvant être échangées dans le cadre de garantie.

De même que les joints qui sont considérés comme pièces d'usure sont exclus de la garantie.

La garantie ne prendra pas effet lorsque :

- Les avaries qui résulteraient de l'utilisation de l'appareil avec un combustible autre que celui préconisé dans nos notices.
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs (refoulement de cheminée, effets d'orages, humidité, pression ou dépression non conforme, choc thermique, etc.) ;
- Les anomalies, détériorations ou accidents provenant de chute, choc, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien de l'acheteur ;
- L'utilisation ou usage anormal de l'appareil dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit ; c'est le cas par exemple du non respect de nos notices techniques (mauvais raccordement électrique, fonctionnement à sec d'une chaudière, etc.)
- Toutes modifications, toutes transformations ou toutes interventions effectuées par un personnel ou une entreprise non agréées par la S.A. GODIN ou réalisées par des pièces de rechanges non d'origine ou non agréées par le constructeur ;

L'installation, le montage, les frais de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie n'incombent pas à la S.A. GODIN.

En conséquence, la S.A. GODIN ne peut tenu être responsable des dégâts matériels ou des accidents de personnes, consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires (par exemple, absence de raccordement à une prise de terre, mauvais tirage de cheminée, etc.).

Dans un souci constant d'améliorer nos fabrications, nous nous réservons le droit de modifier sans préavis nos appareils. Toutes les dimensions et caractéristiques annoncées sont sujettes à variation en fonction des impératifs techniques.

En cas d'appel en garantie, veuillez vous munir obligatoirement d'une copie de la facture, du bon de garantie comportant les références de l'appareil, le cachet du revendeur, la date de mise en service de l'appareil, et de contacter votre revendeur pour toute réclamation.

Chaudières – Cuisinières – Appareils de chauffage – Fonderie
GODIN S.A. – 532, rue Sadi Carnot – 02120 GUISE – France

Nous vous rappelons que le Service Après Vente doit être assuré par le revendeur, ou l'installateur, responsable sur place, que nous ne traitons pas directement avec les particuliers.

Tout client particulier s'adressant directement à notre société, sera renvoyé automatiquement chez son revendeur, et devra s'adresser auprès de lui, pour tout problème de Service Après Vente ou commercial.

